LES INQUIÉTUDES D'ADOLF HITLER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au cours de cette nuit, tombèrent d'ailleurs d'autres hommes que les compagnons du Führer. Nous ne citerons que le Général Von SCHLEICHER, l'ancien Chancelier, que sa fille tenta, il y a quelques jours, de venger.

La révolte de Krupp

Mais l'épuration de Juin n'a point suffi. On prétend que du 1er au 30 Décembre, d'autres opérations sanglantes eurent lieu. Les démentis officiels — assez vagues au surplus — ne permettent pas d'écarter les informations qui nous viennent de Prague, centre particulièrement informé sur ce qui se passe dans les milieux nazis.

Mais laissons ces faits.

Il y a quelques semaines, nous est parvenue une nouvelle d'un autre caractère, certes, mais dont la valeur n'est pas moindre.

KRUPP von BOHLEN und HALBACH, le grand industriel, abandonnait la présidence de l' « Organisation de l'industrie allemande ».

Cette démission est d'autant plus significative qu'elle fait suite à celle de l'éminent financier, le docteur KLEIDER, quittant la direction de l'organisation des Caisses d'épargne allemande et à celle du grand constructeur d'appareils électriques SIEMENS, renonçant à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Quel est donc ce KRUPP von BOHLEN und HALBACH ?

Tout d'abord, ce n'est pas un KRUPP. M. von BOHLEN und HALBACH épousa la fille d'Alfred KRUPP et prit la direction de la grande firme.

Bien qu'il fût demeuré en relations d'amitié avec les HOHENZOLLERN, KRUPP von BOHLEN entretenait les meilleurs rapports avec HITLER. On affirme même que celui-ci le consulta avant de sévir en Juin dernier. On attribue enfin à l'influence de KRUPP et de quelques autres grands magnats de l'industrie, l'abandon par HITLER de la partie de son programme intéressant les classes laborieuses.

Comment interpréter, dès lors, le changement d'attitude des KRUPP, des KLEIDER, des von SIEMENS.

Le Führer serait-il décidé à imprimer à sa politique une orientation à gauche? Non.

Le Gouvernement d'HITLER paie mal les commandes qu'il fait à la grosse industrie.

SIEMENS refusait de mettre les fonds des Caisses d'épargne à la disposition du Gouvernement.

D'autre part, magnats et hobereaux de la vieille Allemagne restent fidèles à l'armée.

C'est aux généraux de la Reichswehr que vont toutes leurs sympathies.

Pour les rallier, HITLER devra-t-il liquider le nazisme ?

Le Führer ne se méprend pas.

La colère gronde

D'autre part, la colère grondn parmi les quelques centaines de milliers de jeunes gens groupés dans les S. A. (Ils étaient encore deux millions et demi au printemps dernier.)

Ceux-ci se rendent compte qu'ils ont été dupés.

Le régime nazi devait leur apporter le bien-être, une vie plus facile. On leur avait promis la socialisation de certaines grandes industries.

Or, le Troisième Reich n'est plus qu'un vaste camp où la discipline est sévère ; toute protestation est étouffée et réprimée.

Il n'y a plus de presse. Les journaux disparaissent les uns après les autres.

Dans le domaine économique, les efforts de M. SCHACHT restent vains.

HITLER sait tout cela et redoute les lézardes de l'édifice qu'il avait si rapidement édifié.

Certains affirment encore qu'autour d'HITLER, de GOERING et de GOEBBELS, des S. S. (miliciens portant l'uniforme noir) veillent par craints d'un attentat.

Est-il permis de conclure qu'un écroulement du régime nazi est possible ? Il n'est pas de pronostics raisonnables possibles

Le peuple allemand vit sous la menace des milices hitlériennes.

Et derrière HITLER grandit l'ombre de la Reichswehr.

P. DELILLE.

LE VOYAGE A ROME DE M. LAVAL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Événement mondial

La décision de M. Pierre Laval de partir pour Rome aujourd'hui à 20 h. 30 sera saluée avec satisfaction en Europe, où un rapprochement politique effectif de la France et de l'Italie constitue un des facteurs primordiaux du maintien et de l'organisation de la paix. A cet egard, la rencontre décidée maintenant de M. Mussolini et de M. Pierre Laval, chef responsable de la politique extérieure de la France, constitue un événement mondial. Hier matin, le ministre des Affaires étrangères avait longuement mis au courant ses collègue du gouvernement et le chef de l'Etat, réunis en Conseil, de l'état des négociations franco-italiennes. M. Pierre Laval avait reçu de ses collègues un blanc-seing pour mener à bonne fin ces importants pourparlers et pour décider de son voyage à Rome.

A l'issue de ce Conseil, on recueillait déjà sur l'évolution des échanges de vues entre les cabinets italien et français, une impression plus optimiste que celle qui, hier encore dominait dans les deux capitales.

M. Pierre Laval recevait brièvement, vers midi, l'ambassadeur d'Italie à Paris, le comte Pignatti Morano di Custaza, et se déclarait, à ce moment, en mesure de pouvoir faire connaître dans l'après-midi sa décision concernant son départ pour la ville éternelle.

Peu après, le ministre des Affaires étrangères recevait la visite de M. Pflugl, délégué permanent de l'Autriche à la Société des Nations. On comprenait aussitôt que les objections élevées par le gouvernement de Vienne au sujet de la garantis des Etats successeurs de l'ancien empire austro-hongrois étaient levées.

Enfin, à 19 h. 20, M. Pierre Laval annonçait officiellement son départ pour Rome.

DOUZE ENFANTS BLESSÉS PAR UNE AUTO DE COURSE A GAGLIARI

On mande de Gagliari à Rome, qu'une automobile de course qui dévalait à toute vitesse une rue en pente, a fait une embardée et, après avoir fauché trois arbres, s'est jetée dans un groupe de deux cents enfants qui stationnaient sur le trottoir, devant l'entrée d'un patronage. Douze ont été blessés.

L'ARRESTATION DE DAVIDOVICI COMPLICE DE POULNER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un arrêté d'expulsion aurait été d'ailleurs pris contre lui, mais ne lui aurait pas été signifié.

Interprète, il dit connaître huit langues. Davidovici se vante d'avoir participé à des enquêtes de la police sur des hommes politiques et d'avoir rédigé un nombre imposant de rapports sur des personnalités connues.

Nouveau rejet de la demande de mise en liberté de Mme Stavisky

M. Ordonneau, juge d'instruction, vient une fois de plus de rejeter la demande de mise en liberté provisoire présentée par Mme Arlette Stavisky.

Mme Stavisky annonce d'importantes révélations

Mme Stavisky a adressé mardi, à M. Guernut, président de la Commission d'enquête parlementaire, la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Je demande à la commission que vous présidez, de bien vouloir m'entendre. Je n'ai pas l'intention de plaider devant elle ma liberté provisoire ni de répondre aux commentaires publiés par la presse sur des incidents qui me sont étrangers.

« Je désire porter à sa connaissance des faits graves susceptibles de l'éclairer sur les manœuvres politiques et policières que je lui laisserai le soin de juger.

« Veuillez agréer... »

Bien que ses avocats, Mes André Berthon et de Moro-Giafferri, observent à ce sujet la discrétion la plus rigoureuse, nous croyons savoir que Mme Stavisky veut faire part à la commission de faits précis concernant certaines personnes ayant, affirme-t-elle, intérêt à la perdre.

Les pièces de bronze et certaines de nickel cesseront d'avoir cours le 1er Février

A partir du 1er février 1935, en France et en Algérie, les pièces de bronze de 0 fr. 10 et de 0 fr. 05 et les pièces de 0 fr. 05 en bronze de nikel du grand module pesant 3 grammes, cesseront d'avoir cours entre les particuliers et ne sont plus admises dans les caisses publiques.

Ces monnaies sont échangées sans limitation de quantité et jusqu'au 28 février 1935 inclus, dernier délai : à Paris, par le caissier-payeur central du Trésor public, le receveur central des finances de la Seine et les receveurs percepteurs Dans les départements, par les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs des finances et les percepteurs. Les pièces étrangères qui n'ont pas cours légal en France ne sont pas acceptées dans les caisses du Trésor.

UN HYDRAVION GIGANTESQUE VIENT D'ÊTRE MIS EN SERVICE

Pour la première fois, la Compagnie Air-France a mis en service sur la ligne Marseille-Alger, l'hydravion type Bréguet Salgon.

En voici les caractéristiques : envergure, 35 mètres ; longueur, 20 mètres ; hauteur, 7 m. 50. Il est actionné par 3 moteurs de 750 CV. et le poids total de l'appareil est de 13.800 kilogs.

Cet appareil est équipé pour le transport de 19 passagers, 3 hommes d'équipage et 800 kilogs de fret.

Parti hier matin à 8 heures, de Marignane pour Alger, piloté par l'aviateur Ponte, l'hydravion va effectuer 100 heures de vol avant d'être admis au transport des passagers.

AU MEXIQUE DES « CHEMISES ROUGES » ONT TUÉ CINQ CATHOLIQUES

D'après une dépêche de Mexico, une enquête officielle a établi définitivement la culpabilité des 60 chemises rouges qui ont attaqué mardi les fidèles sortant de l'église de Coyoacan, dans la banlieue de Mexico et des témoignages prouvent que les chemises rouges écoutaient des discours antireligieux, lorsqu'ils furent hués. Ils firent feu alors sur les catholiques, tuant quatre hommes et une femme et blessant de nombreuses personnes. La foule lyncha un membre des chemises rouges, appartenant également à la Fédération des étudiants.

A la demande du président de la République, un châtiment exemplaire est réservé aux coupables, malgré certaines influences politiques. L'affaire cause une profonde émotion à Mexico.

HÉCATOMBES DE VOLAILLES

Depuis plusieurs mois, de véritables hécatombes de poulets sont commises aux environs de La Roche-sur-Yon, notamment dans les communes de Mouilleron-Le Captif, Saint-André-d'Ornay et Le Poire-sur-Vie. Le nombre des volailles tuées atteint plus de 2.000 et le préjudice subi par les cultivateurs s'élève à une vingtaine de mille francs. L'autre nuit, cent poulets, évalués 2.000 francs, ont encore été tués au Poire-sur-Vie.

On suppose que ces hécatombes sont le fait de chiens ou de renards.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 6 janvier 1935. — Soleil : lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 4 ; Lune : lever, 8 h. 13 ; coucher, 13 h. 53.
Aujourd'hui : Sainte-Geneviève. — Demain : Saint-Rigobert.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps brumeux ; Ciel brumeux et très nuageux avec éclaircies ; Vent du secteur Nord-Ouest, faible ou modéré ; Température en baisse. — Minimum de température en baisse.

METÉOROLOGIE. — Station de Lille. Observations faites le 5 décembre 1934, à 10 h. : Baromètre : 772 mm. 5 ; hausse depuis la veille, à 8 h. : 3 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 6.7 ; Minima : 0.5 ; Maxima : 9.4 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 8 mm. ; Direction du vent : Secteur Sud ; Force faible ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Très frais ; Brumeux

OU PASSAGE. — Hier après-midi, à 14 h. 10, est entré, en Gare Maritime de Calais, par le paquebot anglais « Canterbury », venant de Douvres, le Prince Don Jaime, fils de l'ex-roi Alphonse XIII d'Espagne, qui, on le sait, doit épouser une jeune Française, Mlle Dampierre.

Après avoir été salué par M. Parenty commissaire spécial, chef de service, il a pris place dans la « Rome-Express », à destination de Rome pour se rendre dans la banlieue, où son père possède un château.

A 18 h. 27 est arrivé, par le rapide de Paris, M. le Chanoine Desgrange, doyen du Morbihan, qui s'est embarqué aussitôt à bord du paquebot Canterbury de 19 h. 40, après avoir été salué par M. Parenty, commissaire spécial, chef de service.

LE PROCÈS HAUPTMANN S'EST OUVERT HIER A FLEMINGTON

A Flemington (New-Jersey) a commencé hier le procès du charpentier allemand Bruno Richard Hauptmann, inculpé de l'enlèvement et de l'assassinat du bébé Lindbergh. Quoique le ministère public ait promis à plusieurs reprises des révélations sensationnelles et annoncé qu'il tient en réserve des témoins qui prouveront de façon écrasante la culpabilité de Hauptmann, il ne semble pas que l'accusation soit plus avancée qu'au moment de l'arrestation de ce dernier le 21 septembre 1934.

HAUPTMANN, pendant un interrogatoire.

Rappelons les principaux points de l'affaire : le 1er mars 1932, le fils du célèbre aviateur disparut mystérieusement de sa demeure de Hopewell (New-Jersey). Après de vaines recherches de plusieurs mois, le colonel entra en relations d'émissaires vrais ou prétendus des auteurs de l'enlèvement, par l'intermédiaire d'un vieux professeur en retraite, habitant le quartier de Bronx, à New-York, M. John Condon, dit Jafsie, personnage bizarre, criminologiste amateur, grand lecteur de romans policiers et chef d'une fanfare scolaire. Une nuit au cimetière de Straymond, à Bronx Jafsie remit une rançon de 50.000 dollars à un nommé John, se disant émissaire des ravisseurs.

Lindbergh, qui attendait hors du cimetière, entrevit John qui passa près de lui après la réception de la rançon. Cependant, les bandits ne rendirent pas l'enfant dont le corps fut découvert ultérieurement, déjà décomposé, le crâne brisé, dans des buissons voisins de la demeure de Lindbergh. On pense qu'une échelle qui aurait servi à pénétrer dans la nurserie se serait brisée, entraînant dans sa chute le ravisseur et l'enfant. Celui-ci serait mort des suites de l'accident. Jafsie parut un moment suspect à la police et à Lindbergh lui-même.

L'arrestation de l'Allemand

Le 21 septembre 1934, la police de Bronx arrêta le nommé Hauptmann, trouvé possesseur de billets provenant de la rançon. Près de 15.000 dollars furent retrouvés cachés dans un garage On trouva également, inscrit sur une planche d'un placard, le numéro de téléphone de Jafsie. Après de nombreuses hésitations, Jafsie reconnut dans l'Allemand le mystérieux John, notamment d'après son accent. Après les mêmes hésitations, Lindbergh le reconnut. La police croit pouvoir prouver que Hauptmann fabriqua l'échelle trouvée sur les lieux.

On souligne qu'Hauptmann a une blessure au pied, probablement causée par la chute qui entraîna la mort de l'enfant. Ce sont les seules preuves positives relevées contre Heuptmann, qui fut soumis à des interrogatoires épuisants, mais se défendit avec énergie et sang-froid. Il affirma qu'un ami, Isidore Fisch, depuis mort de misère en Allemagne, lui avait remis l'argent, dont il ignorait la provenance.

Quarante témoins seront entendus

Le jury de Flemington, qui devra se prononcer sur ces faits, entendra une quarantaine de témoins, dont le colonel Lindbergh, Mme Lindbergh qui, doit, paraît-il, exprimer sa conviction de la culpabilité de Hauptmann et Betty Gow, gouvernante de l'enfant, revenue récemment d'Ecosse. Il a été même question d'Al Capone et autres bandits qui offrirent leurs concours pour retrouver les ravisseurs

Etant donné l'exiguité de la salle du Tribunal, cinquante personnes seulement indépendamment des journalistes, ont été admises à assister aux délibérations de ce procès qui soulève le plus vif intérêt dans toute le pays.

UN AVION COLOGNE-LONDRES CONTRAINT D'ATTERRIR A SAINT-INGLEVERT

Gêné par le brouillard, l'avion assurant le service Cologne-Bruxelles-Londres a dû atterrir hier matin, à l'aérodrome de Saint-Inglevert.

L'unique passager qui se trouvait à bord, fut conduit, en automobile, à la Gare Maritime de Calais, où il s'embarqua sur la malle de midi.

AU COMITÉ RÉGIONAL DE PROPAGATION DU CRÉMATORIUM DU NORD

On nous communique :

« La Commission administration de la Ligue s'est réunie à son siège, Mairie de Lille, sous le présidence de M. Lonie Brodel, délégué à la propagande, député du Nord. Le secrétaire régional, M. Jacobs a exposé la situation de l'organisation en vue d'une propagande intense pour le crémation dans le Nord et le recrutement des sympathisants pour le four crématoire. Afin que ce groupement englobe un puissant effectif, la Commission examine les moyens qu'elle pourrait employer pour faire activer l'abonnement du but qu'elle poursuit depuis l'année 1926. Elle se cessait de renouveler sa demande à la Municipalité ouvrière de Lille pour aider à l'installation d'un four crématoire dans un des cimetières de la ville de Lille Or, elle a cette satisfaction que l'œuvre est en bonne voie et prête à se réaliser et que la Municipalité vient de lui donner satisfaction par des décisions réduites publiques.

MM. Jacobs et Brodel sont désignés pour remplir des missions près de diverses personnalités dans l'intérêt de la Ligue du crématorium du Nord. Sous peu l'assemblée générale aura lieu. Il est entendu que pour les inscriptions à la Ligue du Crématorium du Nord, il faut s'adresser à M. Jacobs J.-B's, 184 bis, rue Saint-Luc, à Lille et pour les versements des cotisations à M. Juste Bour, Mairie de Lille ou chèque postal, Nn 409-61, Lille.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

DIX VICTIMES DE LA COLLISION D'UNE AUTO ET D'UN TRAMWAY

Un accident s'est produit ce matin dans la banlieue lyonnaise, à Champagne-au-Mont-d'Or, au lieudit « le Puy-d'Or », un endroit où d'autres ont déjà été enregistrés en grand nombre.

Une auto, chargée de dix personnes, s'était engagée sur la voie du tramway de Limonest. Le conducteur, voyant qu'un tramway s'avançait à sa rencontre, voulut revenir sur la chaussée, mais la pluie avait rendu celle-ci très glissante et l'auto dérapa.

Le tramway heurta violemment la voiture, qui fut projetée dans un fossé. Tous les occupants furent plus ou moins grièvement blessés. Le conducteur, M. André Jacquard, 43 ans, demeurant à Mâcon, 52, quai Jean Jaurès, chef de comptabilité à la Banque de France, fut grièvement atteint à la tête. Son plus jeune enfant, Louis, âgé de trois ans, mourut quelques minutes après la collision.

Il y a huit autres blessés.

CINQ VICTIMES DU CAPOTAGE D'UNE VOITURE

Un grave accident d'automobile s'est produit près de Beaugé. Une automobile conduite par M. Basile, négociant en bois, 50 ans, et dans laquelle avaient pris place M. et Mme Beneton, 26 et 25 ans ; Mme Proutière et son mari, 66 ans ; Mme Rateau, sœur de Mme Beneton, s'est renversée sur ses occupants.

Mme Proutière, atteinte d'une fracture du crâne, eucoomba aussitôt. M. Beneton est dans le coma, sa femme et M. Basile sont toue deux grièvement blessés, Mme Rateau n'a été que légèrement contusionnée.

TROIS VICTIMES DE LA CHUTE D'UNE AUTO DANS UN RAVIN

Une auto conduite par M. Quicray, orthopédiste, 27 ans, se dirigeait hier après-midi, vers Gattières. M. Quicray était accompagné de Mme Toussaint, 29 ans, et de la fille de celle-ci, Jacqueline, 9 mois. A environ un kilomètre de Gattières, la voiture sauta dans un ravin profond de 25 mètres. Les occupants furent projetés hors de la voiture. Mme Toussaint et sa fille ont été tuées et M. Quicray blessé. On ignore les causes de l'accident.

TROIS AUTOMOBILISTES NOYÉS DANS LA LOIRE

Une auto conduite par M. François Roux, 55ans, couvreur à Amboise, et dans laquelle avaient pris place un matelot de l'aviso « Ville d'Ye », Pierre Barmer, 21 ans, 114, boulevard de Grenelle, à Paris, et un aveugle, M. Jean Guillou, 26 ans, professeur de chant, rue de l'Eglise, à Livry-Gargan, neveu du conducteur, est tombée, vers 17 h., dans la Loire, près de Montlouis.

Ce n'est qu'une heure plus tard que l'alarme fut donnée par deux passants qui aperçurent dans l'eau les phares restée allumés de la voiture. Après plusieurs heures d'efforts, on réussit à dégager les cadavres des trois automobilistes qui ont été transportés à la mairie de Montlouis.

Dans notre région

Un vieillard mortellement blessé par une auto à Cambrai

Vers 31 heures, le jour de l'an, sur la route nationale n° 17, entre Rumilly et Cambrai, M Prévost Célestin, 62 ans, ouvrier agricole au service de Mme Cornaille, cultivatrice à Proville, s'en venait de Rumilly où il était allé souhaiter la bonne année à ses enfants.

Des passants le trouvèrent grièvement blessé par une auto qui ne s'arrêta pas. Il fut transporté à l'hôpital civil par l'ambulance, où il succombait mercredi, à 4 heures du matin, des suites de ses blessures.

La gendarmerie de Cambrai recherche l'auteur de cet accident.

Un piéton mortellement blessé par une auto à Calais

Un grave accident s'est produit mardi soir au Petit Courgain, à *Calais*, au cours duquel M. Lucien Fiquet, 55 ans, fut mortellement blessé. Il devait succomber, la nuit dernière, à l'hôpital St-Pierre. — Voici quelques détails sur ce lamentable autant que tragique événement :

Vers 20 h. 40, M. Lucien Fiquet regagnait à pied son domicile, 44, rue Linné, en compagnie de ses quatre enfants.

En raison du mauvais temps et de l'état défectueux des trottoirs, le quinquagénaire et sa famille marchaient sur le bas-côté de la rue Mollien.

En arrivant à hauteur de la rue Pascal, une automobile, conduite par M. Jules Norbert, 33 ans, mécanicien, rue de Riga, employé à la « Glacière Calaisienne », qui roulait derrière le petit groupe, heurta M. Fiquet, qui fut projeté violemment dans le ruisseau, où il resta à demi inanimé.

Relevé par ses enfants et des témoins de l'accident, le blessé fut conduit dans un café voisin, où il reçut les premiers soins en attendant d'être transporté chez le docteur Petel, dans l'auto-sanitaire. Le chirurgien releva une fracture ouverte du tibia gauche, une fracture du bassin et il craignait mêmes une fracture du crâne. En raison de la gravité de son état, le docteur Petel ordonna son transfert à l'hôpital Saint-Pierre, de Calais.

Quant au chauffeur, interrogé par M. Dieu, commissaire de permanence, qui s'était rendu sur les lieux en compagnie de sa secrétaire, M. Ravin, il déclara qu'en raison de la mauvaise visibilité et de la pluie, il n'avait pas aperçu le petit groupe dans la nuit. Comme il avait ressenti un violent choc, il arrêta bientôt sa voiture et constata alors qu'il venait de renverser un piéton.

L'enquête continue pour déterminer exactement les responsabilités.

Une collision à Arras entre un autobus et une auto

Route de *Douliens* à *Arras*, un autobus venant de *Lille* est entré en collision avec une auto pilotée par M. Georges Guesnon, directeur de Minoterie, à *Ste-sur-la-Lys*, qui débouchait de la rue des Hochettes.

Il y eut quelques égratignures et un automobiliste du passage, M. Aulery, d'*Arras*, secourut les blessés et les transporta à leur domicile. — Une enquête est ouverte.

Un autobus verse dans un fossé à Leon-Plage et plusieurs voyageurs furent blessés

Hier, vers 15 heures, un autobus assurant le service *Calais-Dunkerque*, a versé dans un fossé, route de Gravelines, à l'entrée de *Leon-Plage*, à proximité de la ferme de M. A. Sophys.

C'est par suite d'un dérapage occasionné par la pluie qui rendait le sol glissant et la visibilité difficile, que l'accident s'est produit. Le voiture contenait une vingtaine de personnes, qui purent se dégager tant bien que mal de leur fâcheuse position.

Plusieurs femmes ont été blessées à la tête et aux mains par des éclats de vitre; d'autres voyageurs unt été plus ou moins contusionnés par la violence du choc.

Tous ont pu regagner leur domicile en profitant de la complaisance d'automobilistes de passage ou en attendant un autre autobus, le chauffeur ayant demandé par téléphone une voiture de secours.

L'autobus a été retiré du fossé dans la soirée par une équipe envoyée tout spécialement.

Un cycliste tué par une auto à Mauscron

Un pénible accident est survenu mardi matin vers 9 h. 30, chaussée de Menin, à Mouscron.

Une auto, pilotée par M. Gilbert Debouvry, se dirigeait vers Menin, tenant sa droite, tandis qu'un piéton se dirigeait vers Mouscron, tenant la gauche de la chaussée. Alors que M. Debouvry voulait éviter le piéton, son auto dérapa soudain et l'infortuné piéton fut projeté sur un arbre bordant la chaussée. Il fut tué sur le coup. On ignore jusqu'à présent l'identité de la victime. Cette dernière ne possédant aucun papier d'identité, est amputée du bras gauche, et paraît âgée d'une cinquantaine d'années. La police a ouvert une enquête.

EN MARGE DE LA LOI GRAMMONT

LE TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE LIEVIN A ACQUITTÉ UN CHEVILLEUR BETHUNOIS QUI MARQUAIT DES PORCS AVEC UNE INCISION DANS LE DOS

Au mois d'août 1934, un chevilleur de Béthune, M. B..., venait d'acheter plusieurs porcs et les marquait en leur pratiquant dans le dos une incision de 10 à 14 centimètres de long sur 3 à 4 millimètres de profondeur.

Vinrent à passer deux gendarmes de Liévin qui jugèrent ce procédé barbare et dressèrent au propriétaire des cochons un procès-verbal pour infraction à la loi Grammont.

L'affaire fut appelée devant le Tribunal de Simple police, présidé par M. Caillière, Juge de Paix à Lens.

Me Rose, avocat à Lens, se présenta pour la chevilleur. Prétendant que l'incision faite aux porcs ne leur avait provoqué aucune douleur, il demanda de relaxer purement et simplement son client.

Le Tribunal met l'affaire en délibéré et après s'être entouré des renseignements nécessaires, le jugement vient d'être rendu.

QUELQUES ATTENDUS DU JUGEMENT

Nous publions ci-dessous les quelques curieux attendus qu'il contient :

« Attendu qu'en ce qui concerne les marques incriminées, il résulte qu'il en a été pratiqué de semblables avec un clou de maréchal-ferrant en présence de gendarmes, et qu'elles n'ont produit sur les bêtes qui en ont été l'objet aucune effusion de sang, ni aucune réaction qui puisse permettre de déduire que ces animaux en ont éprouvé la moindre souffrance.

« Attendu que ces entailles, avec les dimensions relevées au procès-verbal, même si elles avaient été faites avec un canif, ne pouvaient occasionner aux bêtes aucune espèce de douleur ;

« Attendu que cette façon de procéder semble être d'un usage courant ; que la marque répréhensible a un but utile, non de maltraiter l'animal qui y est soumis, mais de permettre son identité après qu'il a été tué, brûlé et gratté ;

« Attendu que la loi Grammont n'a pour objet que de protéger tous les animaux domestiques, utiles ou agréables à l'homme, contre l'abus qu'il fait d'eux, contre les souffrances qui leur sont imposées sans raison, contre les cruautés de toute nature dont ils sont souvent victimes par une foule de moyens ; grief maximante dans les faits mis à la charge du prévenu ;

« Attendu en définitive que ladite loi punit seulement ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques ;

« Que, par conséquent, B... n'ayant ni publiquement, ni abusivement, les deux éléments essentiels nécessaires pour constituer les contraventions prévues par la loi Grammont font défaut ;

« Par ces motifs,

« Relaxe sans frais ni dépens. »

Les revendications des Chômeurs D'IWUY

M. SUDRE, SOUS-PRÉFET DE CAMBRAI, A REÇU HIER UNE DÉLÉGATION CONDUITE PAR MM. BRODEL ET DEWEZ, DÉPUTÉS

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Les esprits se sont calmés à Iwuy depuis le soir mémorable du Réveillon où les chômeurs occupèrent la mairie. La cité conserve toujours, cependant, l'apparence d'une ville en état de siège, car les gardes mobiles restent casernés dans le pays et ils continuent à garder la mairie.

Après la démonstration massive qu'ils ont faite pour attirer sur eux l'attention des pouvoirs publics, les chômeurs poursuivent leur action pour faire aboutir leurs revendications.

Dimanche soir, on le sait, les chômeurs ont tenu un meeting à l'issue duquel fut désignée une délégation qui présenterait au maire d'Iwuy et au sous-préfet de Cambrai les doléances des 250 chômeurs.

Une entrevue avait été demandée à M. SUDRE, sous-préfet de Cambrai, qui accepta aussitôt de recevoir la délégation ainsi qu'à M. DAY, maire d'Iwuy.

Les chômeurs demandaient audience pour mercredi matin.

« M. le maire ne reçoit pas... »

Mardi matin le Comité des chômeurs recevait de M. DAY la lettre suivante :

« J'ai bien reçu votre lettre. J'ai l'honneur de vous faire connaître que les bureaux de la mairie étant fermés mercredi 2 janvier et ne pouvant vous recevoir chez moi où il y a des vitres de cassées, ne voulant risquer de vous incommoder, je vous recevrai jeudi 3 janvier, à 10 h. 30, à la mairie. »

Hier matin, la délégation était réunie à Iwuy. MM. BRODEL, député de la circonscription ; DEWEZ, député de Denain, s'étaient joints aux représentants des chômeurs ; MM. CHRETIEN, président ; COLPAERT, secrétaire ; CAFFIAUX, secrétaire adjoint, et DUBOIS, membre du Comité local de chômeurs ; GUIDET, du S. V. ; DENIMAL, du Comité régional de chômeurs.

MM. BRODEL et DEWEZ, prenant la tête de la délégation, se rendirent au domicile du maire.

Une deme vint ouvrir la porte, ou plutôt l'entrebailla.

Longuement M. BRODEL parlementa, insista, fit valoir la raison, l'intérêt général pour que M. le maire acceptât de recevoir la délégation. Rien n'y fit.

— M. le maire ne reçoit pas. Je ne sais rien d'autre.

Ce fut la seule réponse que l'on obtint de la vigilante gardienne.

La délégation revint sur la place faisant connaître aux chômeurs rencontrés en route l'inanité des efforts tentés auprès du premier magistrat de la commune.

Tout s'était déroulé dans un calme absolu.

MM. DELATTRE, commissaire, chef de police spécial, et le capitaine de gendarmerie VERQUIN, s'étaient rendus sur les lieux.

A la sous-préfecture

A 10 h. 30, la délégation était à Cambrai, où elle fut reçue à la Sous-Préfecture par M. SUDRE, sous-préfet. MM. BRODEL, DEWEZ et les délégués firent valoir les revendications des chômeurs.

M. SUDRE les écouta avec complaisance ; M. BRODEL lui fit remarquer que si certains de ces desiterata étaient d'ordre municipal, d'autres comme par exemple les allocations familiales étaient du ressort de son administration.

En ce qui concerne les secours en nature, M. SUDRE fit remarquer aux délégués que, le Conseil général ayant voté un crédit de deux millions, il appartenait aux communes d'en demander leur part.

A l'issue de cet entretien les délégués remirent à M. SUDRE, la lettre suivante où sont résumés leurs vœux :

« Nous, soussignés, délégués des chômeurs d'Iwuy, avons l'honneur de déposer entre vos mains la copie des revendications transmises à M. le maire d'Iwuy : 1. Paiement des allocations de chômage en tenant compte des allocations familiales ; 2. Paiement des allocations les dimanches et jours de fête ; 3. Admission de deux représentants des chômeurs à la commission municipale de chômage ; 4. Institution d'une salle de réunion pour les chômeurs ; 5. Distribution de secours d'hiver ; 6. Suppression du travail foré et travaux communaux au-dessous du tarif syndical ; 7. Pointage trois fois par semaine.

« Persuadés que vous voudrez bien en reconnaître la légitimité et que vous vous emploierez à les satisfaire, agréez, etc... »

Ce que nous dit M. Brodel

A la sortie des délégués, nous avons pu nous entretenir quelques instants avec M. BRODEL, député de Cambrai.

« La situation que l'on fait actuellement aux chômeurs, nous a-t-il dit, ne peut qu'agrir les esprits et provoquer le mécontentement. D'un pays à l'autre c'est l'injustice qui règne au gré des municipalités.

« L'intransigeance du maire d'Iwuy, administrateur sourd à toutes les doléances de ceux dont il représente tout de même les intérêts à la mairie ne s'explique pas. Les chômeurs, saisonniers agricoles d'Iwuy, ont ettendu deux ans après ceux des communes voisinés pour bénéficier des allocations dues à tous les sans-travail. Ils sont encore les paria puisque leurs édiles se refusent à leur faire le même sort que dans les autres paye. On joue avec eux, qui ont cependant autant de droits et de besoins que les autres et qui ne doivent pas être plus voués à la misère que les autres. On leurre les contribuables d'Iwuy en leur laissant croire que les dépenses en allocations de chômage sont supportées par la commune alors que la commune n'intervient dans la dépense que dans une proportion de 7 à 10 %.

« Le chômeur est le paria. Le petit commerce est paralysé. Telle est la situation.

« Pour empêcher de telles injustices, il faudrait, puisqu'on ne nous accorde par la création d'un fonds national de chômage, l'institution d'une réglementation unique dans toutes les communes.

« Cela éviterait tous ces conflits regrettables.

« Quant au maire d'Iwuy, nous le verrons donc jeudi à 10 h. 30. Nous espérons qu'il se montrera humain, et qu'il n'oubliera pas qu'il y a un an encore, lors de la réunion des maires, que l'avais organisée à Cambrai, il voulait, un des premiers, aller demander en délégation au ministre, la modification par la réglementation unique des fonds de chômage. Il entendait alors supprimer les inégalités existantes et donner à tous les sans-travail les mêmes moyens de vivre. On aimerait voir que ses actes correspondent à ses paroles. »

B.

MM. BRODEL, DEWEZ, députés, et les délégués d'IWUY, discutent à la sortie de la Sous-Préfecture de CAMBRAI.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Billet : 100 francs
EN VENTE DANS LES BANQUES ET DEBITS DE TABAC
PLUS DE 60 % DE LOTS
MISE EN VENTE DES DERNIÈRES SÉRIES
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL, PARIS 8e
9018

POUR ASSURER L'ORDRE DANS LA SARRE

Des soldats britanniques et du matériel ont de nouveau débarqué hier à Calais

Le ferry-boat « Twickenham », de la Southern-Railway est, venu hier, à 10 heures, à Calais, avec du matériel militaire, et un contingent de soldats britanniques pour la Sarre.

Un service d'ordre était assuré, par la garde mobile, sous la direction du capitaine Duries et du lieutenant Marmaud, ainsi que par la police municipale.

Ni journalistes, ni photographes, n'étaient admis sur le quai.

Parmi les personnalités, on notait le lieutenant-colonel Greig, chef de la base anglaise de Calais ; le capitaine Lind ; le lieutenant-colonel Mège, commandant la place de Calais ; MM. Allinant, commissaire spécial, sous-chef de service ; Decroix, président de la Chambre de Commerce ; Hartsborn, vice-consul britannique ; Marcel Bourgine, de la Chambre de Commerce ; Gonon, ingénieur du port ; Dehesdin, directeur et Gougloff, sous-directeur de la Southern-Railway, à Calais, etc...

Des officiers français de l'état-major et du 18e chars d'assaut étaient également arrivés pour piloter la caravane d'autos anglaises jusqu'à Sarrebruck.

Le « Twickenham », après avoir opéré facilement sa manœuvre d'entrée accostait au quai Paul Devot.

Sur le pont se tenaient les soldats et les convoyeurs des véhicules. Le débarquement de la cargaison commençait aussitôt.

Il y avait à bord, outre les 80 hommes et officiers britanniques, huit autos blindées, huit motocyclettes, huit camions, deux « traineurs », cinq autos légères, deux bicyclettes et 63 caisses de bidons d'essence. Véhicules et marchandises furent mis à quai par la grue électrique et le convoi se forma sur la place de la Colonne.

Nombre de curieux regardaient les autos blindées, qui rappellent les chars d'assaut, mais ne roulent pas sur des « chenilles ».

A la partie supérieure, il y a une petite tourelle, avec des viseurs, destinée au tireur qui l'occupe avec des armes appropriées.

Le chauffeur est dissimulé et protégé par une sorte de cage d'acier. Certains des véhicules sont dotés de deux ou trois mitrailleuses, d'autres de canons légers, protégés par une gaîne de toile.

Les autos portaient l'inscription « 12e R. Lancer », avec une petite oriflamme aux couleurs du régiment.

A 13 h. 30, tout était prêt pour le départ et la colonne s'ébranlait, se dirigeant vers la Citadelle où nos amis étaient attendus pour prendre leur repas.

Puis, le convoi se reformait. Précédé d'une petite auto dans laquelle se trouvaient des officiers chargés de le piloter sur le sol français, la caravane se mettait en route.

L'itinéraire prévu était le suivant : St-Omer, Aire-sur-la-Lys, Lillers, Lens, Béthune, etc...

La deuxième étape sera : Douai-Met